

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 785-2016, 6 septembre 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des infrastructures qui se tiendra les 6 et 7 septembre 2016

ATTENDU QUE se tiendra à Edmonton (Alberta), les 6 et 7 septembre 2016, une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des infrastructures;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le sous-ministre des Finances, monsieur Luc Monty, et le secrétaire du Secrétariat du Conseil du trésor, monsieur Yves Ouellet, dirigent conjointement la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des infrastructures qui se tiendra les 6 et 7 septembre 2016;

QUE la délégation québécoise, outre le sous-ministre des Finances et le secrétaire du Secrétariat du Conseil du trésor, soit composée de :

— Monsieur Jacques Caron, secrétaire associé, secrétariat du Conseil du trésor;

— Monsieur Pierre Côté, sous-ministre associé, ministère des Finances;

— Monsieur Olivier Parent, directeur de cabinet au ministre délégué aux Finances, ministère des Finances

— Madame Lise Thiboutot, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65494

Gouvernement du Québec

Décret 786-2016, 6 septembre 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2016

ATTENDU QU'une réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail aura lieu à Prince George (Colombie-Britannique), les 8 et 9 septembre 2016;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable du Travail et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre responsable du Travail, madame Dominique Vien, dirige la délégation québécoise dans le cadre de la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2016;

QUE la délégation québécoise, outre la ministre responsable du Travail, soit composée de :

— Monsieur Florent Tanlet, attaché de presse, cabinet de la ministre responsable du Travail;

— Monsieur Normand Pelletier, sous-ministre associé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;